

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et d'œuvres de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST-VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendre d

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, par an, en avance, par la poste	21
Abonnement à l'Album mensuel, Littéraire et Musical, par an, en avance, par la poste	21
Aux deux publications réunies, par an, en avance, par la poste	41
Tout instituteur s'abonnant et payant l'abonnement, moitié prix quel qu'il soit	
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion	50 cts
Dix lignes et au-dessous, première insertion	60 cts
Idem, deuxième et troisième insertion	40 cts
Au-dessous par ligne	30 cts
Toute insertion subséquente, le quart du prix (à franchir les lettres.)	

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE.

À l'adresse du bon peuple et qui lui fait voir la distance énorme qu'il y a entre la théorie et la pratique.

« Il n'y avait que trois hommes au monde qui s'organisaient : l'un faisait la cour à l'autre, l'appelaient monseigneur, et ces deux unis forçaient le troisième à travailler pour eux ; car c'est là le point. » (Paul Louis Courier. Lettres, t. III, p. 105, édit. Carrel.)

(Suite.)

L'île n'était pas des plus riantes, ce n'était qu'un rocher, un sol âpre, inégal, couvert de mousses et d'arbres chétifs ; mais les matelots ayant à s'occuper, invitèrent les passagers à s'avancer dans l'intérieur. Ceux-ci donc coururent de ça, de là, sans trouver qu'une végétation malingre, des terrains rocailleux, point de gibier, rien de plaisant.

Le soir, ils revinrent harassés de fatigue ; mais le canot avait disparu. Ils trouvèrent au lieu du débarquement leurs paquets et leurs malles proprement rangées, avec une lettre cachetée au goudron où ils lurent ceci :

« Mes frères,

« Averti du soin charitable que vous prenez d'établir l'égalité parfaite à mon bord, je vous fais savoir que mon équipage n'est pas digne de vos bienfaits. Nous ne sommes que des égoïstes incapables de vous écouter.

« Puisque vous êtes si pressés dans l'application de vos principes, vous ne serez pas fâchés de les développer, au détriment des Papous, sur cette terre où je prends la liberté de vous déposer. Le peuple y est d'autant plus neuf qu'il n'existe pas encore. Mais vous y trouverez beaucoup de pingouins. La chair de cet oiseau n'est pas bonne à manger.

« Je ne doute pas que vos soins ne viennent à bout d'accroître la population du nouvel État. C'est le précepte capital de vos grands politiques.

« Bien du plaisir.

« Signé LATRIQUE, pour vous servir. »

Dire le désespoir de ces pauvres gens, c'est chose impossible. Ils ne peuvent croire d'abord à cette cruelle plaisanterie. Ils courent les bords, les criques, tous les détours de la côte ; point de canot. Enfin, montés sur un morne, ils virent à l'horizon un point noir qui n'était autre que le joli brick la Chimère, capitaine Latrique, qui s'éloignait à toutes voiles.

Guilottin se renversa sur le sable dans un accès de mâle rage qui le laissa perclus. Ledrôle était frappé de stupidité, mais cela fut peu sensible, ne tranchant guère avec son état ordinaire. Pailletail vérifia le nombre de ses paquets, puis il dit à Ledrôle :

« Mon ami, ce Latrique n'est pas sans délicatesse. Après un tel procédé contre les personnes, il n'en coûtait rien de garder les paquets.

Mais, retrouvant jusqu'au portefeuille qui contenait en papier toute sa fortune, il poussa un cri de joie :

« Nous sommes sauvés ! ils ont laissé l'argent, et j'ai oui dire à mon père que l'argent suffisait partout.

« Ne sais-tu point, imbécile, que l'île est déserte ! des millions ici ne serviraient point à prendre seulement un pingouin, quoiqu'ils ne soient pas bons à manger.

« Là-dessus, nouvelles larmes. Le chagrin même empêcha Pailletail, si accoutumé jusque-là aux déférences de ses amis, de remarquer les crudités nouvelles de Ledrôle.

Ils partagèrent ensemble une boîte de pastilles au chocolat qui se trouvait par hasard dans une valise. Ce fut leur souper. Mais la douleur fermait leur estomac. Il se couchèrent sur les ballots et tombèrent dans un sommeil qui n'était qu'un excès d'accablement.

Guilottin ne se ranima que le lendemain. Livré, tandis que ses compagnons dormaient, à des réflexions de tout point fort pénibles, il fit un retour sur lui-même. A quelque chose malheur est bon, dit le peuple. Ce fut vrai de Guilottin. Jamais révolution plus radicale et plus salutaire ne s'opéra chez un révolutionnaire.

Il se jeta à genoux, levant les mains au ciel, détesta ses égarements, et demanda pardon à Dieu d'avoir vécu jusque-là sans s'inquiéter de la belle figure qu'il ferait au moment de la mort, qui est toujours, quelque opinion qu'on ait, un passage fort délicat.

Il réveilla ses compagnons, les embrassa en pleurant, toutefois les console et leur tient ce discours :

« Ah ! mes pauvres amis, tout masque tombe dans une telle extrémité. Regardez-moi, je suis un misérable, et sans doute vous ne valez pas beaucoup mieux. Il n'est guère d'opinion dans le monde qui ne soit doublée de passions et d'intérêt. On n'est que des coquins dévoués de bassesse et de vanité, et l'on parle de dévouement, d'honneur, de patrie, de bonheur du peuple. Je ne saurais plus vous cacher que je n'ai jamais voulu, dans le fond du cœur, que de l'argent, du crédit, des honneurs, et ne rien faire, c'est-à-dire tout ce qui tend à l'oppression du prochain. Ledrôle, si il veut être franc, dira qu'il marchait sur mes traces, selon ses petits moyens. Et toi, Pailletail, quoique moins mauvais, tu n'étais qu'une bête ; souffre cette

franchise dans cette heure suprême. Le ciel nous a punis ; nous sommes, pour ainsi parler, retranchés du monde : n'en gardons aucune misère ; vivons en frères ; aimons-nous, soutenons-nous ; aussi bien est-ce le seul moyen de supporter la vie misérable qui nous est réservée, si l'on peut encore appeler cela une vie. Plus de détours, d'égoïsme, de méfiance, de défiance ; l'amour, la paix, la concorde, la fraternité. Notre intérêt est le même ; ne soyons qu'une âme en trois corps. Le malheur rapproche les hommes ; tout le premier, je me sens pris pour vous d'une tendresse incroyable. Vous êtes véritablement désormais mes amis, mes parents, ma chère et unique famille. Partagez ce doux sentiment, et Dieu, satisfait, nous prendra peut-être en pitié.

Il pleurait fort disant cela ; Ledrôle lui-même semblait tout contrit. Tous trois alors, ouvrant les bras, s'entre-baisèrent avec effusion. Pailletail, qui n'était point, au fond, sans principes, fut touché surtout de la fin de l'allocution.

« J'aurais cru, dit-il à Guilottin, que tu n'avais nulle crainte de Dieu.

« Comment ne craindrais-je pas Dieu, mon ami, moi qui crains les coups de bâton ?

« Tu te vantais au moins de n'y pas croire. Je ne parle pas des coups de bâton, tu en as assez reçus. Voici toujours un beau changement ; il n'est plus question apparemment de mouvement, du bonheur des masses et de réformes électorales.

« Tu me fais honte de mes aberrations ; laissons cela aux pays malheureux qui ont des journaux, des factions, des consciences à vendre et du temps à perdre.

« Oh ! mon ami, au contraire, s'écria Pailletail, c'est ici le cas, ou jamais, d'expérimenter nos spéculations. La fraternité que tu nous proposes n'est-elle point ce qu'on a rêvé de meilleur en fait de démocratie, d'égalité, de droits, de parfaite constitution politique ? Il est vrai que nous ne sommes que trois, mais notre bonheur n'en est que plus sûr. Ça, ça, nous allons résoudre le problème. Prenons courage, et procédons à la pratique par l'inventaire des bagages, que nous partagerons fraternellement.

Pailletail en ceci fut d'autant plus généreux, que tous les bagages lui appartenaient. Guilottin n'avait que ses manuscrits ; Ledrôle rien ; l'un valait l'autre.

Ils trouvèrent dans les valises quelques couteaux, des canifs, des rasoirs, une paire de pistolets qui acquerraient un prix inestimable : le tout fut équitablement partagé.

« D'ailleurs, dit Pailletail, partagé ou non, il n'y a plus ni tien ni mien ; toute proie, toute chasse, toute conquête sur ce sol ingrat, nous doit profiter également ; partant, plus de cérémonies.

Ledrôle et Guilottin, touchés à leur tour, embrassèrent le bon Pailletail. Autrefois, ce n'était pas sans grimace et sans arrière-pensée ; mais ils étaient pour le présent de la meilleure foi du monde, et ce résultat valait bien la peine d'être abandonnés sur un roc.

Cependant, ils utilisèrent fort à propos les menus ustensiles qu'ils avaient retrouvés. Avec les couteaux et les rasoirs, ils coupèrent de petits piquets qui devaient soutenir un toit ; ils allumèrent du feu avec leur briquet. Au moyen de fils et de cordons, ils tissèrent de mauvais engins à prendre du poisson sur la côte. Ils taillèrent aussi des bâtons pour chasser aux pingouins, et quoi qu'en eût dit Latrique, il fallut bien les manger.

Tant que durèrent ces premiers travaux, la plus parfaite union régna parmi les colons, et Pailletail conserva l'espèce de supériorité que lui avaient acquise ses cent mille francs jadis, et dont récemment sa belle conduite.

Or, les hardes et les outils s'usaient dans les rudes travaux que commandait la nécessité ; il est vrai que nos amis avaient trouvé par compensation une grotte sèche qui leur servait de maison ; ils s'avisèrent de tresser le varech et d'en façonner des habits sursisus ; ils remplaçaient les outils les plus nécessaires avec des pieux durcis au feu et des cailloux aiguisés ; enfin ils s'accoutumèrent à leur misère, comme il arrive dans les pires conditions, mais le tout se fit, je ne sais comment, au préjudice de la considération de Pailletail, laquelle ne fit que décroître au profit de celle de Guilottin.

On se doute que Ledrôle, en son temps, était un notable et lâche fainéant. Le naturel ne se réforme pas, comme il y parut dans les travaux que les amis faisaient ensemble, ou plutôt que Ledrôle laissait faire aux autres. Il en cédait volontiers sa meilleure part à Pailletail ; et si ce dernier portait plainte, l'autre cherchait chicane, alléguait sa santé, son peu d'habitude, et que d'ailleurs rien n'était réglé entre eux là-dessus.

Au demeurant, Pailletail se montrait bon diable, toujours content, et pliant aisément. Mais tandis qu'il taillait, piochait, bâtissait et chassait vaillamment pour la communauté, Ledrôle recherchant Guilottin, lui tint ces propos et autres semblables :

« Corbleu ! mon noble ami, je trouve de tout point ta conduite héroïque. Tu générosité à nous ouvrir ton cœur en arrivant, ta condescendance, ta modestie, sont des choses que je ne me lasse point d'admirer. Nous te sommes si inférieurs à

tous égards ! Quelle sagesse n'as-tu pas mise à régler nos rapports communs ! L'ancien avait raison qui disait : *Omnia mecum porto* ; ce qui signifie, je crois, qu'il n'avait pas de bagages. Le mérite surnage partout. Nous sommes assurément égaux, puisque tu le dis, mais tu nous dépasses, même en ce désert, de toute la hauteur de ton génie.

« Ledrôle, dit Guilottin avec dignité, ton amitié exagère peut-être mes faibles talents.

« Allons, point de cérémonie avec moi. Je te connais de longue date ; il serait absurde de nier que tu ne sois le plus habile de nous trois. C'est un mince mérite mon ami ; je crois en effet que j'étais né pour les grandes affaires. C'est l'étude qui m'a manqué.

« Vois pourtant comme des talents se sont fait jour ici malgré les circonstances. Nous formons une république, mais tu es la tête de cette république. Je veux dorénavant te donner ton titre. Je t'appellerai président.

« Doucement, Ledrôle, tu vas tout de suite aux qualifications ; sais-tu qu'elles portent atteinte à l'égalité ?

« L'égalité detrouit-elle la vérité ? Est-il vrai qu'aucun État ne se passe de directeur ? Est-il vrai que cet honneur te revient justement à cause de ton mérite ? Réponds à cela, président.

« Je vois que tu profites dans nos entretiens ; mais il est convenable de prendre là-dessus l'avis de Pailletail.

« Pailletail sera de mon avis ; et puis, que parles-tu de Pailletail ? c'est un homme, entre nous, qui n'est bon qu'à fagoter, charrier, fendre du bois, un être tout matériel, qui est trop heureux d'être tombé dans une association juste et désintéressée comme la nôtre. Réduit à ses seules ressources, dans tout autre État, il eût porté les crochets.

« Il y a du vrai dans ce que tu dis ; mais tous les hommes sont également honorables dans une police bien réglée.

« Règle donc la nôtre, car je ne puis venir à bout d'honorer Pailletail. On ne sait d'ailleurs sur quel pied danser ; il faut tout régler, afin qu'on ne puisse plus tard revenir sur le contrat.

« Eh bien ! oui, Ledrôle, ton souci est d'un bon politique ; j'y rêverai.

Pendant tout allait pour le mieux dans la meilleure des républiques possibles, et si Pailletail se plaignait encore, Ledrôle avait à dire que rien n'était marqué par le règlement, mais qu'on Pallait faire ; ce qui fit aussi désirer à Pailletail qu'on le fit.

Guilottin ayant pris jour, les trois amis se réunirent solennellement, en manière d'états généraux, sur un quartier de roc, et dans le plus grand ordre, malgré le tumulte presque inévitable dans ces sortes d'assemblées.

EDOUARD OURLIAC.

(La suite prochainement.)

HISTOIRE

DE L'INSURRECTION DU CANADA.

PAR L. J. PAPINEAU,

Orateur de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. En réfutation du Rapport de Lord Durham.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

Vrai quand il accuse le pouvoir, faux quand il accuse le peuple, le rapport de lord Durham servira aussi à prouver que l'indépendance du Canada est l'un des événements voulus par l'intérêt de l'ancienne comme de la nouvelle France, et par l'intérêt de l'humanité tout entière. C'est pourquoi je donnerai ici un résumé de ce travail, qu'il est d'ailleurs nécessaire de connaître pour apprécier la moralité des faits que j'ai à raconter.

« Pendant longtemps, dit le Rapport, les Canadiens ont été exclus de toute participation au pouvoir, tous les emplois de confiance et de profit ont été l'apanage exclusif d'étrangers d'origine anglaise.

« Jusqu'à une époque récente, cette exclusion était accompagnée d'une insolence qui blessait encore plus un peuple fier que ne le faisait le monopole de la puissance et de la fortune publique.

« Les deux races furent rendues ennemies irréconciliables avant que l'on consentit à offrir aux Français une tardive réparation ; et même alors, le gouvernement n'appela quelques-uns d'eux aux emplois qu'à des conditions plus insultantes pour le peuple que ne l'avait été le système d'exclusion.

« Jamais la présente race de Canadiens français n'aura une soumission loyale pour un gouvernement anglais ; jamais la population anglaise ne supportera une chambre d'assemblée à majorité française. Les milices, principal moyen de défense de la province en cas de guerre, ne peuvent plus être appelées ; ce serait armer les ennemis du gouvernement. En 1832, le nombre des émigrants arrivant à Québec fut de 52,000 ; en 1838 de moins de 5,000. Les personnes attachées au gouvernement se croient si peu en sûreté, qu'elles désertent leurs propriétés dans les campagnes pour se réfugier dans les

villes. Nulle considération ne peut maîtriser plus longtemps chez les Canadiens un sentiment qui absorbe tous les autres, celui de leur haine contre les Anglais. Pour assouvir leur vengeance et jouir d'un moment de triomphe, ils sont prêts à se soumettre à quelque domination que ce soit, à aider à un ennemi quel qu'il soit. Leurs anciennes antipathies contre les Américains ont cessé. Une armée d'invasion peut compter sur l'entière coopération de toute la population française du Bas-Canada.

« D'un autre côté, toute mesure de clémence ou même de justice pour eux est regardée par la population anglaise avec jalousie ; car ils savent qu'étant une minorité, le retour vers les principes constitutionnels les soumettrait à une majorité française, et je suis persuadé qu'ils ne le souffriraient pas paisiblement.

« Mais l'hostilité des races ne suffit pas pour faire connaître les causes de si grands maux, puisque l'on peut observer les mêmes résultats dans les provinces voisines. Le Bas-Canada ou même les deux Canadas ne sont pas les seules dans nos colonies où soit engagée la lutte entre le pouvoir exécutif et les corps populaires. Dans le Haut-Canada, avant les dernières élections, ces représentants étaient hostiles. Ce n'est que tout récemment que l'on parait avoir calmé les mécontentements les plus sérieux dans le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Édouard ; le gouvernement est en minorité dans l'assemblée de la Nouvelle-Écosse et les dissensions ne sont pas moins violentes en Terre-Neuve que dans les Canadas. L'état naturel dans toutes ces colonies est celui de collision entre le pouvoir exécutif et les représentants.

« Un tel état de choses indique une déviation de quelque principe constitutionnel. Quand nous examinons le système mis en œuvre dans ces colonies, il semblerait que l'objet de ceux qui l'ont conçu ait été de combiner avec des institutions populaires en apparence une absence complète de tout contrôle de la part du peuple sur les fonctionnaires. Ainsi le système représentatif a été élevé sur la base large et solide de suffrages si nombreux qu'ils équivalent au suffrage universel ; la réunion annuelle des représentants est voulue par des dispositions textuelles et leurs attributions dans leurs provinces sont presque aussi étendues, que celles de la chambre des communes en Angleterre. Mais en même temps la couronne voulait des revenus soustraits à tout contrôle et prétendait conduire le gouvernement à sa guise. Dans le Bas-Canada, du moment où l'assemblée voulut faire usage de ses pouvoirs, elle se trouva aux prises avec l'exécutif. L'exercice de la liberté des débats dans son enceinte entraîna l'emprisonnement de ses membres les plus influents. Bientôt les nécessités du gouvernement le réduisirent à accepter l'offre de l'assemblée d'y subvenir par de nouvelles taxes ; mais pendant plus de 20 ans le contrôle lui en fut contesté : elle ne l'obtint qu'en 1832.

« Du reste, après cette reconnaissance de son droit, l'assemblée n'a pas été plus respectée qu' auparavant. Elle pouvait faire rejeter les lois, octroyer ou refuser les subsides, mais ne devait avoir aucune influence sur le choix d'un seul des serviteurs de la couronne. Il est même arrivé que le seul fait d'une hostilité comme contre la majorité de la Chambre a porté des personnes d'une incapacité notoire à des postes de profit et d'honneur. Les lois empruntées après une longue résistance étaient livrées pour leur exécution à la foi de ceux qui les avaient combattues avec la plus opiniâtre animosité.

« Un gouverneur colonial, arrivant dans un pays qu'il ne connaît pas, est obligé de s'en rapporter à ceux qu'il trouve en place. Ils savent toujours le mettre, à son début, en collision avec le pays, et par là le jeter dans leur dépendance. Fortifié par des liaisons de famille, par l'intérêt commun à tous ceux qui ont ou qui sollicitent des emplois, le parti officiel dans le Bas-Canada forme un corps compact permanent affranchi de toute responsabilité, inaltérable, exerçant sur le gouvernement en entier une autorité absolument indépendante du peuple et de ses représentants, et seul ayant les moyens d'exercer une influence sur les décisions du gouvernement en Angleterre et du représentant de la couronne dans la colonie. L'opposition de l'assemblée était le résultat inévitable d'un tel système. Quand tous les autres moyens lui ont manqué de pouvoir influencer les choix ou les mesures du gouvernement colonial, elle a eu recours à cette ULTIMA RATIO du pouvoir représentatif à laquelle les retraites prudentes de la couronne n'ont pas réduit les communes en Angleterre, et pour détraquer la machine d'un tel gouvernement, elle a refusé les subsides.

« Le conseil législatif (la seconde chambre de la législature est ainsi nommée) était composé de manière à n'avoir aucune autorité morale auprès du peuple ou de ses représentants, à qui l'on avait prétendu l'opposer comme contrepoids. Sa majorité fut toujours composée de ceux qui conduisaient le département exécutif, et n'était dans le fait qu'une sorte de veto entre les mains des fonctionnaires publics.

« Il est littéralement vrai de dire qu'il n'y a pas dans la province de pouvoir qui dirige

les mesures du pouvoir exécutif. Le gouverneur, dit-on, représente le souverain ; mais en réalité, il n'est qu'un employé subordonné, recevant des injonctions d'un secrétaire d'État et responsable vis-à-vis de lui seulement.

« La tendance a été de réserver toutes les questions au bureau colonial, où l'on ne pouvait pas avoir les lumières nécessaires pour les bien décider. La colonie, dans tous les moments de crise, dans tous les détails d'administration, a donc éprouvé l'embaras d'avoir ainsi son autorité exécutive ; fonctionnant, non chez elle, mais de ce côté de l'océan. Les fréquents changements de ministères qui ont eu lieu chez nous, quoiqu'ils n'eussent aucune liaison avec les intérêts coloniaux, n'en ont pas moins déplacé les ministres des colonies si rapidement qu'aucun d'eux n'a eu le temps d'acquiescer une connaissance même élémentaire de la situation de sociétés si nombreuses et hétérogènes. De 1827 à 1838, il y en eut huit ministres coloniaux, et la politique de chacun de ces hommes d'État a différé de celle de son prédécesseur. Les affaires les plus importantes ont été conduites par des secrètes et mystérieuses correspondances entre le gouverneur et le secrétaire d'État. Le voile n'était levé que par des décrets et des lois accomplis, après un long intervalle d'incertitude et de mal entendu.

« Le premier besoin des peuples est une administration efficace de la justice. Or, c'est un fait lamentable et qui ne doit pas être caché, qu'il n'existe pas dans l'esprit du peuple de cette province le plus léger degré de confiance dans l'administration de la justice criminelle ! Quant aux juges de paix, la charge est impopulaire chez les Canadiens, d'après la persuasion qu'ils ont très-généralement qu'ils sont nommés dans un esprit de parti et de préférence nationale. Je suis allié de remarquer que le gouvernement anglais n'a rien fait, ni même essayé de faire pour l'avancement de l'éducation dans la province, depuis qu'il en est en possession. Un employé partie des biens qui avaient appartenu à l'ordre défunt des Jésuites, et qui étaient consacrés à l'enseignement, pour subvenir à une espèce de fonds pour services secrets, et pendant de longues années il a soutenu une lutte opiniâtre contre l'assemblée, afin de continuer cette malversation.

« En parlant des colonies où la population n'est plus mixte mais tout anglaise, celles de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, qui sont l'ancienne Acadie française et l'île du Prince-Édouard, alors il est dit que le rapport continue :

« Leurs ressources amples et variées sont déplorablement négligées. Leur faible population étale un hideux aspect de pauvreté, de paresse, de torpeur ; et si quelques portions sont améliorées, cela est presque toujours dû à quelques capitalistes ou cultivateurs venus des États-Unis. La Nouvelle-Écosse offre le spectacle affligeant, dans une grande partie de son étendue, de la moitié des maisons abandonnées, de fermes épuisées et en ruines. Les terres achetées, il y a trente à quarante ans passés, au prix de cinq schellings l'acre, s'y revendent au prix de trois. Faute de capital, les habitants se laissent enlever leurs pêcheries sur leurs côtes, à la porte de leurs demeures, par les Américains. Ces provinces, avec trente millions d'acres en superficie, quoique des plus anciennement établies ont au plus trois cent soixante mille habitants, (elles n'en ont que deux cent soixante-dix mille.)

« Quel contraste sur toute l'étendue des frontières limitrophes :

« Du côté des Américains indépendants, partout l'aspect d'une industrie productive, de richesses croissantes, d'une civilisation progressive ; des ports nombreux où se pressent des flottes nombreuses, de grandes et belles maisons, d'immenses magasins et dépôts d'effets de commerce, des ateliers, des villages, des villes, de grandes cités surgissant comme par enchantement.

« Du côté des anglais, tout est solitude, tout est déshérence.

« Cette pénible, mais incontestable vérité, est apparente sur tous les points d'une frontière de plus de quatre cents lieues.

« La différence du prix des terres y est immense, souvent de mille par cent, quelquefois plus. Le prix des terres dans les États de New-York et de Michigan est infiniment plus considérable que celui des terres dans le Haut-Canada. Dans le Vermont et le nouveau Hampshire, il est de cinq dollars l'acre, d'un dollar dans le Bas-Canada.

« L'émigration anglaise, au lieu de se fixer, dans nos colonies, se réfugie en nombre aux États-Unis, et par cette cause le Haut-Canada qui, sans cette retraite, aurait cinq cent mille habitants, n'en compte que quatre cent mille. Il en a été de même des émigrants qui ont mis pied à terre dans la Nouvelle-Écosse et le nouveau Brunswick ; n'y trouvant pas assez d'en-couragement, ils ont continué leur marche et se sont rendus aux États-Unis. Beaucoup d'anciens colons en font autant. (1)

(1) Il y en avait au plus trois cent quarante mille quand lord Durham est arrivé au Canada en mai 1838 ; et les fruits de sa folle mission, soutenue par une armée de vingt mille hommes, et une dépense de plus de cent